

ENJEUX



DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (CF ANNEXE) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



PARCOURS DE FORMATION PERMIS B, AAC, C3

La formation débute par un apport théorique (cours de code à thèmes) qui se finalisera par le passage du code par un organisme tiers. L'élève conducteur continue ensuite la formation par une phase d'apprentissage de la conduite en véhicule.

LE CODE OU ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

Nous débuterons la formation théorique par l'apport de contenus nécessaires à la connaissance de la route, mais également dans la finalité de passer l'examen théorique général et de le passer avec succès.

L'apprentissage mis en place avec l'arrivée du REMC (Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne), avec la mise en avant des risques. Il reprend les 4 compétences globales et les 32 compétences associées.

La formation aux cours théoriques portant sur les différentes questions du code de la route, pourra être suivie à votre rythme :

- soit dans les locaux de l'auto-école avec un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité
- soit par internet avec notre application KOPILOTE, accessible 24h/24 et 7j/7 sur ordinateur, tablette ou portable.

La formation aux cours théoriques thématiques spécifiques se déroule quand à elle collectivement dans les locaux de l'auto-école. Elle est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées :

- RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DISPOSITION EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Ce thème traite du code de la route en général, du permis à point, alcool, drogue, infractions et sanction etc.

- LE CONDUCTEUR ET LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE

Ce thème traite du conducteur, de ses déficiences, des usagers vulnérables, piétons, moto etc.

- UTILISATION DU VÉHICULE, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉCAUTIONS EN QUITTANT LE VÉ

Ce thème traite de l'écomobilité, de la conduite économique, du bruit, de la pollution ainsi que des précautions et des vérifications en prenant ou quittant le véhicule, etc.

- ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET ÉLÉMENTS MÉCANIQUES

Ce thème traite de l'installation des passagers, de l'installation des enfants, de l'abs, de l'entretien du véhicule, etc.

- PORTER SECOURS ET PREMIERS SECOURS

-

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (le code)

POUR PRÉPARER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 16 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans.



L'examen PRATIQUE

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seuls sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;

- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

